

## Les news d'octobre

- La **CCR** de ce 31/10/24 a porté sur les points suivants :

- le budget 2025 n'a pas été approuvé au Conseil Général et a donc été envoyé au Conseil des Ministres ;

- les nombreuses remarques formulées sur les nouveaux formulaires vont être prises en compte pour les adapter prochainement. N'hésitez pas à nous envoyer vos éventuelles remarques sur [www.uplfcontact@uplf.be](mailto:www.uplfcontact@uplf.be) avant le 15/11/24 ;

- l'octroi des prolongations COVID : entre le 1/11/23 et le 30/09/24, des prolongations pouvaient être demandées par mail ou par téléphone, mais plus aucune prolongation automatique n'était accordée. Depuis le 1/10/2024, plus aucune demande de prolongation COVID n'est accordée. Le formulaire de notification doit être utilisé ;

- la télélogopédie reste autorisée jusqu'au 31 décembre 2025.

*Voici les autres informations à ne pas manquer pour ce mois d'octobre :*

- **rappel !** Nous avons besoin de votre avis au sujet de la proposition de loi sur la généralisation du tiers payant. Pour y répondre, cliquez [ici](#) ;

- **save the date** : le congrès Be Logo – le vendredi 4 avril 2025 à Namur. Les inscriptions débuteront début 2025. En attendant, plus d'infos en suivant ce [lien](#) ;

- le 30 novembre, nous fêterons les **40 ans de l'UPLF**, nous serons ravis de vous compter parmi nous ! N'hésitez pas à vous inscrire en cliquant [ici](#).

Les mesures Covid sont finies, mais la **télépratique** reste remboursée pour toutes vos prestations ! Cela signifie que vous pouvez continuer à utiliser le pseudocode 792433 en plus de vos codes de nomenclature habituels quand vous effectuez la séance d'évaluation ou de prise en charge en télépratique.

Vous pensez que la télépratique ne vous concerne pas ? Avez-vous un patient qui a des difficultés à se rendre à votre cabinet plusieurs fois par semaine ? Qui part à l'étranger pendant de nombreuses semaines l'été ? Qui est tout le temps malade ? Qui ne trouve pas de spécialiste près de chez lui, mais habite trop loin pour venir régulièrement à votre cabinet

? Avez-vous des difficultés à avoir les deux parents en séance ? Dans toutes ces situations, la télépratique peut vous aider ! En alternant des séances en télépratique et en présentiel, en ajoutant un peu de télépratique à vos séances habituelles, vous pouvez augmenter l'accès aux soins pour tous et la présence des patients en séance !

Les familles sont souvent preneuses de séances de télépratique et de nombreuses craintes disparaissent rapidement avec un peu d'aide pour démarrer.

Un **atelier gratuit** de formation est organisé le 22 novembre à L'UCLouvain, de 9h à 13h. Il vous permettra d'y voir plus clair sur quand vous pouvez utiliser la télépratique, comment le faire concrètement et comment gérer les éventuels obstacles. Vous pouvez vous inscrire [ici](#). Un guide de pratique clinique concernant la télépratique est également disponible en français en cliquant [ici](#).

Au plaisir de vous rencontrer.

Le CA de l'UPLF



uplfcontact@uplf.be  
**WWW.UPLF.BE**